

Comment obtenir une dispense provisoire des frais d'inscription suite à une demande auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Pour les étudiant-es belges et assimilé-es, la meilleure procédure est d'introduire votre demande en ligne sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui permettra un traitement rapide et automatisé de votre demande : [Allocations d'Études \(bourse\) Fédération Wallonie-Bruxelles - Allocations d'études \(cfwb.be\)](https://www.cfwb.be/allocations-etudes)

Pour les étudiant-es n'ayant pas la possibilité de le faire en ligne pour des raisons de nationalité et/ou d'âge, il faut nous transmettre au plus vite l'accusé de réception officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Attention : le recommandé postal n'est qu'un justificatif provisoire.

Réponse positive de la FWB :



Gratuité des frais d'inscription (prise en charge par la FWB).



Gratuité des supports de cours obligatoires aux PUB (presses universitaires)



Octroi d'une allocation d'études versée sur le compte bancaire de l'étudiant par la FWB.

Introduction demande d'allocation d'études
auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles



dispense **PROVISOIRE** du paiement des frais d'inscription jusqu'à l'obtention d'une réponse de la FWB.

Réponse négative de la FWB :



Paiement des frais d'inscription : **retrait de la dispense provisoire de paiement.**
(possibilité de demande de réduction des frais d'inscription).

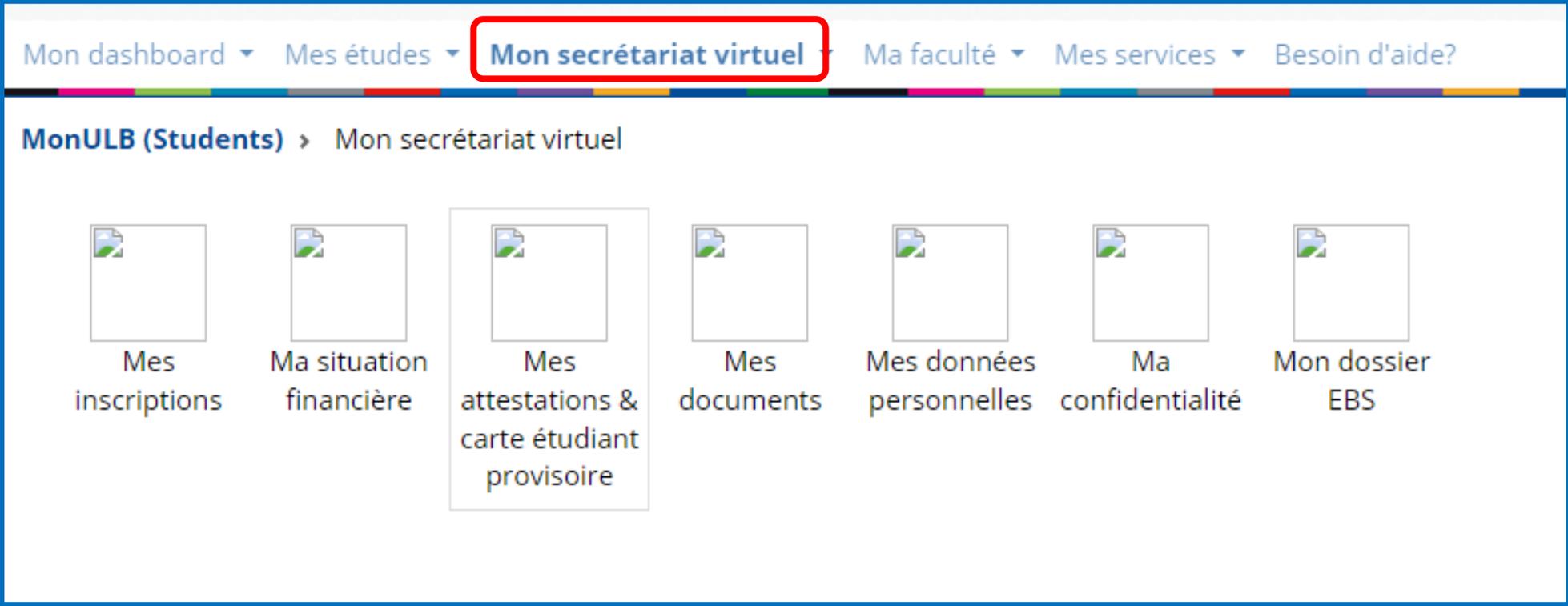
**Les documents à télécharger
dans votre portail dans l'ordre chronologique sont :**

- 1. L'accusé de réception.**
- 2. La réponse de la FWB (négative ou positive).**
- 3. La preuve de l'introduction d'un recours en cas de refus.**
- 4. La réponse reçue après le recours.**

Prodécure :

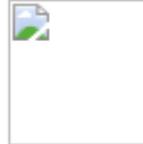
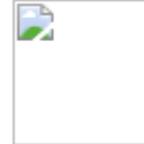
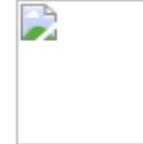
Il faut tout d'abord te connecter à ton portail Mon ULB :

Cliquer sur « mon secrétariat virtuel »

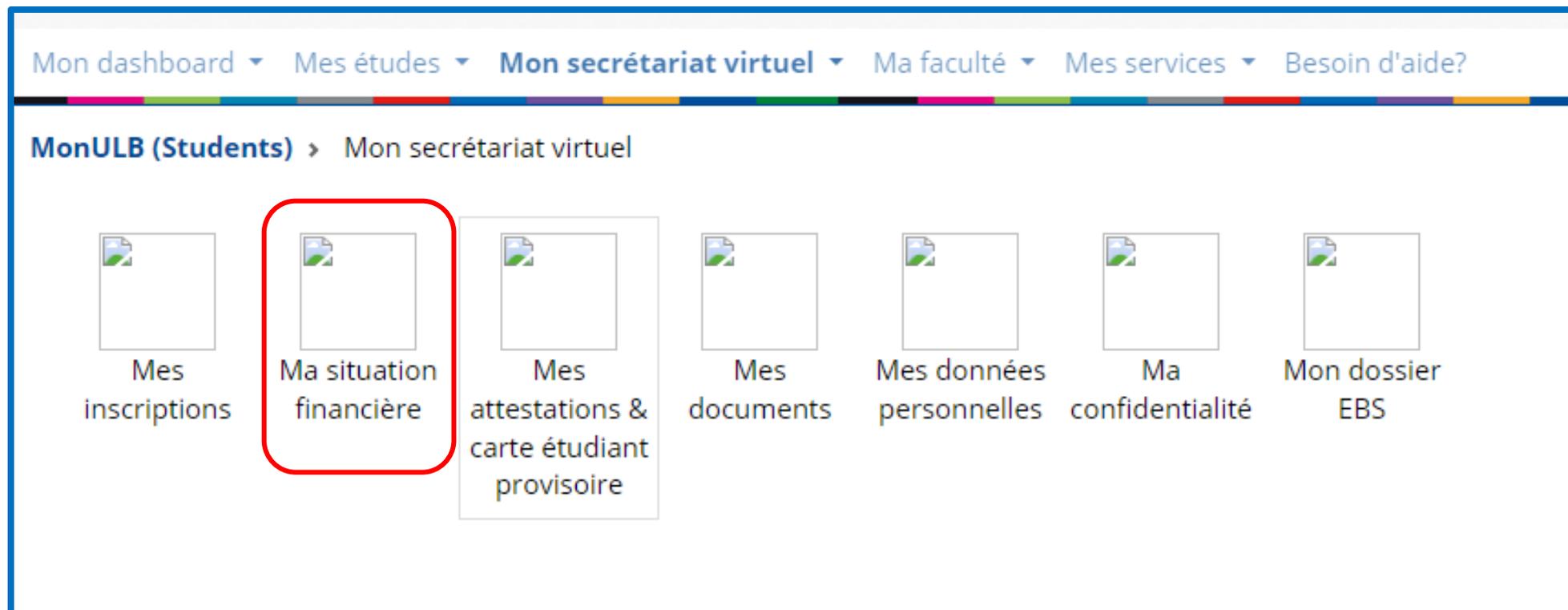


Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel

 Mes inscriptions	 Ma situation financière	 Mes attestations & carte étudiant provisoire	 Mes documents	 Mes données personnelles	 Ma confidentialité	 Mon dossier EBS
---	--	---	--	---	---	--

Cliquer sur « ma situation financière »



Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) ▸ Mon secrétariat virtuel

Mes inscriptions

Ma situation financière

Mes attestations & carte étudiant provisoire

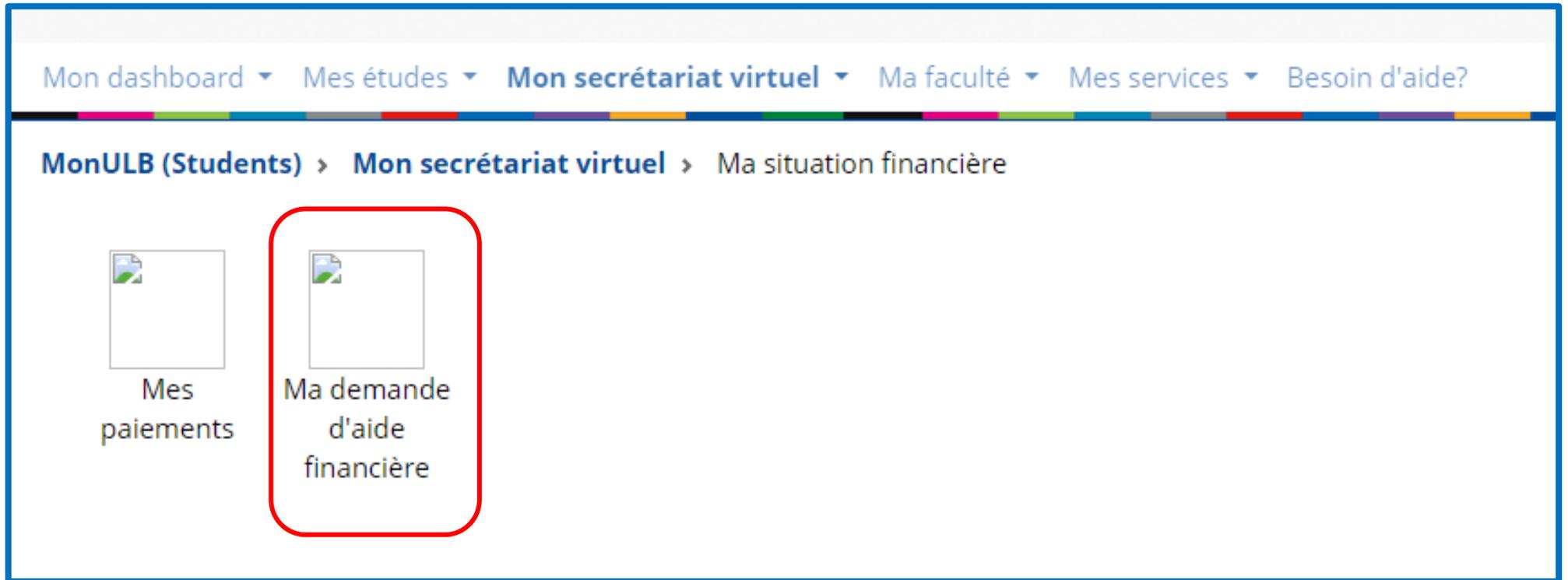
Mes documents

Mes données personnelles

Ma confidentialité

Mon dossier EBS

Cliquer sur « ma demande d'aide financière »



Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) > **Mon secrétariat virtuel** > Ma situation financière

 Mes paiements

 **Ma demande d'aide financière**

The image shows a navigation menu for a university website. The top bar contains several menu items: 'Mon dashboard', 'Mes études', 'Mon secrétariat virtuel', 'Ma faculté', 'Mes services', and 'Besoin d'aide?'. Below this, a breadcrumb trail reads 'MonULB (Students) > Mon secrétariat virtuel > Ma situation financière'. Two main options are displayed: 'Mes paiements' and 'Ma demande d'aide financière'. The 'Ma demande d'aide financière' option is highlighted with a red rounded rectangle. Both options feature a small icon of a document with a green checkmark.

Cliquer sur « suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles »

Mon dashboard ▾ Mes études ▾ **Mon secrétariat virtuel** ▾ Ma faculté ▾ Mes services ▾ Besoin d'aide?

MonULB (Students) ▸ **Mon secrétariat virtuel** ▸ **Ma situation financière** ▸ Ma demande d'aide financière

- Mes inscriptions
- Ma situation financière
 - Mes paiements
 - **Ma demande d'aide financière**
 - dossier au Service social étudiants
 - suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles
 - Ma réduction aux restaurants universitaires
- Mes attestations & carte étudiant provisoire
- Mes documents
- Mes données personnelles
- Ma confidentialité
- Mon dossier EBS

Ma demande d'aide financière

Le traitement des dossiers, pour l'année académique 2024-2025, se fera à partir du lundi **26 août 2024** au vendredi **25 avril 2025** sous réserve d'un dossier complet.

Toutes les étapes de la procédure à suivre se trouvent sur notre site : ulb.be/sse

Menu Affichage

- › Mes inscriptions
- › Ma situation financière
 - › Mes paiements
 - › Ma demande d'aide financière
 - › dossier au Service social étudiants
 - › **suivi bourse Fédération Wallonie-Bruxelles**
 - › Ma réduction aux restaurants universitaires
- › Mes attestations & carte étudiant provisoire
- › Mes documents
- › Mes données personnelles
- › Ma confidentialité
- › Mon dossier EBS

Réduction de minerval – Nouvelle procédure pour l'année académique 2024-2025

Suivi de la demande de bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Année académique 2024-2025

Une demande de bourse peut être introduite entre juillet 2024 et le 31 octobre 2024 via le lien de la Fédération Wallonie-Bruxelles (site minerva)

Si tu as introduit une demande de bourse auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que tu souhaites la dispense **PROVISOIRE** du paiement des frais d'inscription en attendant le traitement de ton dossier, télécharge le document de preuve (l'accusé de réception reçu par mail ou courrier ou le recommandé postal) **dans le cadre 1 - Allocation d'études** ci-dessous.

Tu devras par la suite également télécharger la **réponse** à ta demande de bourse, qu'elle soit positive ou négative (RECTO-VERSO).

En cas de refus, télécharge la preuve que tu as introduit un recours pour contester la décision.

Pour toute question, n'hésite pas à nous contacter via reduction.minerval@ulb.be

1. Allocation d'études

Vous avez introduit une demande d'**allocation d'études** auprès de la **Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)**, téléchargez l'accusé de réception de demande auprès de la FWB ou la confirmation ou effectuez la demande d'allocation en ligne (Site Minerva) :

- ✓ Accusé de réception bourse FWB
- ✓ Décision bourse FWB (positive/négative)
- ✓ Preuve d'envoi du recours pour réponse négative FWB (Récépissé postal)
- ✓ Réponse au recours FWB

2. En cas de refus FWB

Si la Fédération Wallonie Bruxelles a refusé votre demande d'allocation d'études, vous devez télécharger, en plus de cette décision de refus, les documents qui pourront nous permettre de réanalyser votre situation ; en effet, vous pouvez peut-être bénéficier d'une réduction de minerval.

- ✓ Composition de ménage du 01/07/2023 au 31/10/2023
- ✓ Avertissement extrait de rôle (AER) de vos parents (revenus 2021, exercice d'imposition 2022)
- ✓ Avertissement extrait de rôle (AER) de l'étudiant.e (revenus 2021, exercice d'imposition 2022)
- ✓ Avertissement extrait de rôle (AER) d'une autre personne (époux.se, autre parent.e, ...) - (revenus 2021, exercice d'imposition 2022)

Sais-tu que tu peux aussi obtenir une aide du Service social étudiants ?

Il suffit d'introduire ta demande via l'onglet « **dossier au Service social étudiants** ».

La procédure se trouve sur notre site ulb.be/sse. Il y a une vidéo et un guide pour t'expliquer toutes les étapes à suivre.

Pour toute question, contactez-nous via sse@ulb.be ou par téléphone au 02/650.20.14 aux heures de permanence indiquées sur notre site.



**Une fois que votre document sera traité manuellement,
vous recevrez un mail sur votre adresse ULB.**